

Interpellation urgente

Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner

Suite à la conférence conjointe de la Municipalité de Lausanne et de l'Etat de Vaud du 21 décembre dernier, le Conseil communal, tout comme le public, a pris connaissance des dysfonctionnements et de potentiels agissements répréhensibles dans la gestion au sein de la Fondation de Beaulieu, suite à un audit commandé au printemps 2017.

Cet audit n'a pas été rendu public. Aucun chiffre concret n'a été avancé. Beaucoup de points sont dès lors encore à éclaircir.

De plus, de nombreuses questions se posent relatives à la gouvernance des organismes parapublics. Les municipaux lausannois siègent, pour chacun d'entre eux, dans de nombreux conseils de fondation ayant un lien avec Lausanne.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. L'audit va-t-il être rendu public ?
2. Quel est le montant des pertes estimées pour la Commune de Lausanne suite à cette affaire ?
3. Combien de séances du Conseil de fondation de Beaulieu ont-elles lieu chaque année ?
4. Quel est le taux de présence aux séances, pour chaque municipal faisant partie de ce Conseil, depuis leur nomination ?
5. D'un point de vue plus général, dans combien de Conseils de fondation ou d'autres organismes parapublics et dans lesquels, chaque Municipal siège-t-il ?
6. Pour chaque Municipal, quelle charge de travail cela représente-t-il ?
7. Est-il possible de déléguer ces sièges à des personnes tierces ?
8. Quand la Municipalité pense-t-elle répondre à la motion Hildbrand « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » déposée en 2009 et acceptée par le Conseil communal en 2011, qui traite justement de ces questions ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Lausanne, le 15 janvier 2017

Florence Bettschart-Narbel
Groupe PLR